

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, M. David MICHAUD, Mme Elodie AMIOT, Mme Kathy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, Mme Sandrine NIEL, M. Michel PAGEAU, M. Jérôme RODILLA et Mme Lucie ROUAUD.

Absent(s) : Mme Mickaëlle DRUMEL (excusée).

M. Benoît DESORMEAUX a été désigné secrétaire de séance.

18 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Vente parcelle communale au lieu-dit « La Hardière » au profit de Mme ABERT

M. Stéphane PIVETEAU, Maire, fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par Mme Bernadette ABERT, domiciliée 11, La Hardière à Mouzeil, d'acquérir une partie du délaissé de voirie communale jouxtant sa propriété. Sur présentation du plan cadastral, il apparaît que ce terrain appartient au domaine public communal.

Par conséquent, une enquête publique préalable ayant été réalisée et ayant aboutie à aucune opposition à ce que celui-ci soit vendu à Mme Bernadette ABERT ;

Vu le retour d'avis des Domaines du 11/08/2026 précisant que :

- Le bien se situe au cœur du hameau de La Hardière, à 2 km au sud-est du bourg.
- La valeur vénale est estimée à 165 € avec une marge d'appréciation de 10 % ;

Considérant les tarifs communaux appliqués et en vigueur quand il s'agit d'un terrain constructible à savoir 8 € TTC le mètre-carré ;

Considérant que la surface définitive à vendre est d'environ 47 m² ;

Monsieur le Maire propose d'accepter la vente de ce terrain au prix de 376 € TTC (8 € x 47 m²), au profit de Mme Bernadette ABERT, qu'il conviendra de faire borner au préalable. Cette parcelle, étant issue du domaine public et ses caractéristiques empêchant son aliénation en l'état, Monsieur le Maire propose aussi de procéder à son déclassement. Ce terrain intégrera ainsi le domaine privé de la Commune et pourra être cédé.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la vente du terrain communal cité ci-avant, au lieu-dit La Hardière, au profit de Mme Bernadette ABERT et le déclassement préalable de cette parcelle ;
- **FIXE** le prix de vente à 8 € le mètre-carré ;
- **PRÉCISE** que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreuse ;

20261409-11



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir sur toutes les pièces du dossier.
-

Publié le 16/09/2026

Le secrétaire de séance,
Benoît DESORMEAUX

Le Maire,
Stéphane PIVETEAU

